

QUE la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 224, également désignée 3^e Rang Ouest, située sur le territoire de la Paroisse de Saint-Simon, dans la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe, selon le plan AA20-5372-9812 (projet n^o 154980725) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes au projet soient payées sur le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47047

Gouvernement du Québec

Décret 909-2006, 3 octobre 2006

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction de parties de routes situées sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg et du Village d'Abercorn (D 2006 68037)

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine ;

ATTENDU QUE, pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation les biens décrits ci-après ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre déléguée aux Transports :

QUE la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Construction ou reconstruction d'une partie des chemins des Érables et d'Abercorn, situés sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg, dans la circonscription électorale de Brome-Missisquoi, selon le plan AA20-5373-8902-B (projet n^o 154890317) des archives du ministère des Transports ;

2) Construction ou reconstruction d'une partie de la rue des Églises Ouest, située sur le territoire du Village d'Abercorn, dans la circonscription électorale de Brome-Missisquoi, selon le plan AA20-5373-8902-B-1 (projet n^o 154890317) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes au projet soient payées sur le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47048